

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2023 – 20 h

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT Céline THEVENOUX Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absente excusée : Julien DOMBES → procuration à Evelyne SUBIT
Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Jo TRAINA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 24 février 2023

2^{ème} point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Tarifs de l'eau
- Loyers impayés, dossier transmis au conseil de la commune

3^{ème} point : RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

- Changement d'horaire des agents technique

4^{ème} point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Plaques de rue, devis

5^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Validation du devis des leds pour l'école et la mairie
- Salle des fêtes
- Devis porte ancien garage Faure

6^{ème} point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

- Convention entre la commune et Mme Bodoy
- PPR

7^{ème} point : DIVERS

- Pancarte sur la place publique
- Courrier du Gaec de la Pavia et de la préfecture concernant les panneaux photovoltaïques
- Courrier de la MARPA (subvention)
- Arrivée d'un nouveau chef de brigade à la gendarmerie
- Chasse : courrier de la préfecture concernant les baux communaux → délibération

Sont ajoutés à l'ordre du jour :

4^{ème} point : Arbres sur la place du Champ de Foire

5^{ème} point : Devis porte ancien garage Faure

I – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 24 FEVRIER 2023

Le compte rendu de la séance du 24 février 2023 est validé à l'unanimité.

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Tarifs de l'eau

De nombreuses interventions ont eu lieu sur le réseau d'eau suite à de nombreuses fuites, le conseil municipal se pose la question s'il y a lieu d'augmenter le tarif de l'eau.

2-2 Loyers impayés, dossier transmis au conseil de la commune

Un administré est redevable de 10 080 € TTC à la commune, malgré plusieurs relances de la part de la trésorerie, restées sans résultat. Après une entrevue avec la personne concernée, Monsieur le Maire avait laissé quelques jours pour le paiement de cette dette. Ce délai étant dépassé, Monsieur le Maire a remis le dossier à l'avocate de la commune pour engager une procédure de commandement de payer avec saisie du juge des référés si besoin. Une prise en charge des frais sera demandée à l'assurance de la commune.

III - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

3-1 Changement d'horaire des agents technique

Un changement d'horaire était prévu et après validation du comité technique, les horaires seront désormais : 7h30 – 12h00 / 14h30 – 16h00 et 8h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00, (alternance entre les deux agents) Ces horaires prendront effet au 1^{er} avril 2023.

IV – VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

4-1 Plaques de rue

En vue des nouvelles et futures constructions, et pour une meilleure harmonisation (plaques identiques aux anciennes) la commune prend en charge l'achat de 14 plaques de numéros qui seront remises aux propriétaires lors de leur installation.

Devis de Sigma pour 396 € TTC.

4-2 Arbres place du Champ de Foire

Deux grosses branches mortes d'un tilleul de la place sont tombées sans faire de dégâts. Après consultation auprès du service compétent, cet arbre est à couper, ainsi que deux autres dans le même état. De même, à l'arboretum, il faudra couper une branche et une cime. La SARL GUIGARD interviendra pour couper ces arbres, enlèvera les souches afin de pouvoir replanter de nouveaux arbres. Les autres tilleuls seront à surveiller.

V – BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

5-1 Validation du devis des leds pour l'école et la mairie

Deux devis ont été demandés pour le passage en éclairage leds pour la mairie et l'école.

La sté électricité Lombard a été retenue pour un montant de 17 128 € TTC (tarif le moins disant)

La CCPA subventionne 75% jusqu'à 15 000 €.

5-2 Devis porte ancien garage Faure

Un devis a été demandé à la sté Charron à Groslée pour la réparation et la modification des portes des deux anciens garages Faure. Ces bâtiments servent à entreposer le matériel de la commune et du comité des fêtes. Le conseil municipal valide le devis d'un montant de 1 260 € TTC.

5-3 Salle des fêtes

Une estimation a été demandée à l'architecte pour le coût d'une construction neuve, montant 1 190 000 € HT. A cela, il faut ajouter l'achat du foncier, la création des réseaux, l'accès à l'infrastructure ainsi que les parkings. Dans tous les cas des travaux seraient à faire dans l'ancienne salle des fêtes, notamment l'accès des toilettes pour PMR et le chauffage.

Par 9 voix pour et 2 voix contre, le conseil opte pour la rénovation de la salle des fêtes.

VI - GESTION DES AFFAIRES COURANTES

6-1 Convention entre la commune et Mme Bodoy

Suite à l'acquisition par la commune des anciens garages Faure, la convention de location des anciens abattoirs route de Vézizel, où était entreposé du matériel communal, a été résiliée.

6-2 Plan de prévention des Risques (PPR)

La carte des aléas (crue du Rhône, ruissellement, chutes de pierres...) du territoire est en cours de mise à jour par les services de l'Etat. Ces nouvelles cartes et ce nouveau règlement pourront être consultés en mairie (salle du RDC). Un cahier de doléances sera à disposition des administrés. Les dates seront communiquées ultérieurement.